

très regrettable, mais mesdames et messieurs, la perte durant la période décennale précédente avait été beaucoup plus considérable, non en nombre mais en proportion. Pendant que durant la période décennale précédente l'émigration des nôtres s'était accrue de 50 pour 100, elle a été réduite durant les dix dernières années à un peu plus de 36 pour 100. Mais l'assurance avec laquelle nos adversaires déclarent que l'émigration est due à la politique nationale est de nature à déconcerter les Canadiens.

Comme je l'ai dit, M. l'Orateur, l'honorable ministre m'a converti. J'avoue franchement qu'à sa première lecture cette déclaration m'a paru excessivement déloyale, mais après l'avoir relue avec plus de soin, j'y ai découvert une stupidité qui m'a porté à juger la chose beaucoup plus charitablement, j'ai compris que c'était un de ces cas qui, de l'avis unanime des théologiens, sont très excusables. Il y avait dans ces paroles une ignorance crasse qui atténuait considérablement la culpabilité de leur auteur—je ne sais pas au juste si je ne pourrais point dire une ignorance très crasse—et je veux bien exonérer l'honorable ministre de la Justice de la responsabilité qui incombe ou peut incomber à celui qui parle d'une chose qu'il ignore complètement. Néanmoins il est de mon devoir en ce moment d'appeler l'attention de l'honorable ministre—non pas en alléguant qu'il voudrait sciemment représenter inexactement quoi que ce soit ; mais sous forme de correction, si je puis parler ainsi—sur certaines erreurs très extraordinaires que le ministre a commises dans cette remarquable déclaration. Je n'ai pas la moindre intention de relever toutes les erreurs de peu d'importance que renferme son discours. Il faudrait, je le crois, une journée entière pour accomplir une pareille tâche. Je m'en tiendrai pour le moment à quatre erreurs principales que l'honorable ministre a commises. Tout d'abord, je lui demanderai si son discours contient quelque chose qu'il désire corriger. Je prends le rapport de son discours publié par *l'Empire* et qui a également paru *verbatim* dans les colonnes du *Globe* et du *Mail* ; et lorsque *l'Empire*, le *Mail* et le *Globe* s'accordent à dire que l'honorable ministre a fait certaines déclarations, nous pouvons supposer, je crois, qu'elles sont à peu près exactes. Cependant s'il est quelque chose que l'honorable ministre désire expliquer ou retirer, le ciel me garde de ne pas le lui permettre en ce moment même. Mais, M. l'Orateur, si l'honorable ministre ne veut modifier ses déclarations, s'il les maintient, permettez-moi de signaler ce qui me paraît être des erreurs très extraordinaires de la part d'un homme de sa position. L'honorable ministre peut être convaincu que pour ce qui nous regarde, nous, députés de la gauche, nous ne voulons pas être très exigeants ; nous n'attendons pas d'un premier ministre ou d'un ministre de la Justice, qu'il soit expert en fait de chiffres. Ce serait, je crois déraisonnable. Mais, M. l'Orateur, je demanderai humblement—comme sir Charles Tupper avait coutume de dire, je m'en rapporte au jugement de la chambre—si c'est trop que d'attendre d'un ministre de la Couronne, bien plus, du premier ministre de la Couronne, qu'avant d'adresser la parole à une assemblée sur une question de première importance il daigne apprendre les règles de la soustraction, de la multiplication et de la division. Je n'exige pas trop. Étant, comme je l'ai dit, disposé à ne pas censurer aujourd'hui, mais plutôt à instruire, j'aurais aimé, si les règles de la chambre le permettaient, demander un tableau et de la craie, mais je ne l'ai pas fait de crainte qu'on n'eût mal interprété mes

Sir RICHARD CARTWRIGHT.

motifs ; car j'ai toujours désiré vivement ne pas me voir prêter gratuitement des motifs par les membres de la droite. Mais je vais essayer sans ces moyens mécaniques, d'expliquer en quoi l'honorable ministre a gravement dénaturé les chiffres que son propre département lui avait mis entre les mains.

En premier lieu, je vois que l'honorable ministre dit que la population s'est accrue d'environ dix-sept pour cent durant la dernière période décennale. Or, je désire signaler à son attention les faits suivants. En 1881 notre population était de 4,324,000 âmes, s'il divise ce nombre par dix, il constatera que dix pour cent représente 432,000 habitants ; s'il emploie la même méthode pour le sept pour cent, il verra que cela représente environ 302,000 âmes et s'il additionne ces deux nombres, ils lui donneront au moins 734,000. Les tableaux de son propre recensement, M. l'Orateur, nous disent que la population du Canada a augmenté de 504,000 ; on prend-il alors la différence de 230,000 ? Il me faudrait savoir que les tableaux du recensement sont absolument erronés et que l'honorable ministre a raison de dire qu'il y a une population supplémentaire de dix-sept pour cent, soit 230,000 âmes de plus que le chiffre indiqué par les tableaux du recensement ; mais en attendant des explications, tout ce que j'ai à dire, c'est qu'il y a apparemment une légère erreur de 230,000, ce qui, suivant le mode de proportions que l'honorable ministre affectionne tant, représente une légère erreur de quarante-six pour cent. Remarquez que ceci était une erreur patriotique, commise sans doute avec le désir d'empêcher le peuple de supposer que l'émigration avait été aussi forte qu'elle l'a été réellement, et beaucoup de gens du pays qui ont lu cette déclaration de l'honorable ministre qu'il y avait eu une augmentation de 17 pour 100 durant la dernière période décennale, tandis que les tableaux du recensement accusent une augmentation d'environ 11½ pour 100, se sont très probablement sentis soulagés en apprenant qu'on avait fait une découverte merveilleuse, indiquant que les tableaux du recensement sont tout à fait inexactes.

L'honorable ministre parle aussi de l'émigration, qu'il estime à 265,500. Mais je dois lui dire que nous, membres de la gauche, avons toujours considéré que l'émigration se composait de deux éléments, l'un comprenant la population d'origine canadienne qui avait quitté le Canada, et l'autre comprenant les gens qui, d'après les honorables membres de la droite, nous étaient arrivés de l'étranger et s'étaient établis en Canada, puis, après qu'on les eut fait venir à nos frais, avaient émigré. L'honorable ministre ne paraît pas juger que ça vaille la peine de tenir compte de ces immigrants venus au Canada et qui en sont repartis durant la dernière période décennale. Or, je vais lui faire une proposition, juste et raisonnable. S'il consent à déclarer de son siège, en sa qualité de premier ministre, qu'après avoir étudié la question il s'est convaincu que toutes les déclarations faites par le gouvernement depuis 1881 jusqu'à 1891 relativement à l'établissement des immigrants en Canada étaient fausses, trompeuses et frauduleuses, et que l'argent payé pour ces immigrants a été virtuellement obtenu de nous sous de faux prétextes, et n'a jamais été employé au recrutement d'immigrants, je dirai qu'il a peut-être eu raison de passer sous silence les 886,000 immigrants que chaque année, en dépit de mes dénégations, son gouvernement représentait